



Appel à propositions

Mission Locale de la Picardie Maritime

82 rue Saint Gilles 80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 20 14 14 Fax : 03 22 20 14 10
mlpm@mlpm.org

1. Contexte

Créée le 1^{er} mai 2000, La Mission Locale de la Picardie Maritime dispose de 2 sites d'accueil à Abbeville et Friville-Escarbotin ainsi que d'une permanence mobile sillonnant le territoire à la rencontre des jeunes. Les jeunes s'y rendent de façon volontaire et y sont accueillis par un conseiller référent.

L'accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en actions collectives est le principal mode d'intervention. C'est au cours de l'entretien que le conseiller aide le jeune à s'orienter et ils déterminent ensemble les moyens qu'ils engagent dans la démarche volontaire d'insertion.

Afin d'apporter aux jeunes les services nécessaires pour lever les freins à leur insertion, la Mission Locale de la Picardie Maritime mobilise un réseau de partenaires locaux : entreprises, organismes de formation, Service Public de l'Emploi (SPE), services de santé, de logement et d'action sociale, services publics locaux, collectivités, associations, etc.

Une offre de services complète à destination du public et des acteurs locaux

Ses objectifs généraux sont les suivants :

Écouter et guider : Pour répondre aux besoins de son public, la structure développe des actions spécifiques couvrant des thématiques incluant naturellement l'emploi, l'orientation professionnelle et la formation. Des solutions relatives à la santé, au logement, à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté peuvent également être envisagées et proposées, offrant ainsi une palette d'outils complète et adaptable au cas par cas.

Analyser et innover : Toujours dans le souci permanent d'accompagner efficacement les jeunes de son territoire, la Mission Locale de la Picardie Maritime s'est aussi largement impliquée dans la mise en œuvre de projets novateurs. Elle a ainsi développé un réseau de partenaires, renforcé son champ de compétences, participé à des projets passionnants et initié des actions spécifiques concourant à l'insertion professionnelle des jeunes et mobilisant largement le Fonds Social Européen et/ou les fonds Initiative Européenne pour la Jeunesse.

Une équipe d'experts : Notre équipe de 45 salariés (41,87 ETP) au professionnalisme reconnu est rompue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Elle veille à construire avec eux un parcours personnalisé en phase avec leurs attentes et la conjoncture. Un travail de réflexion sur les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, réseau) est nécessairement de mise afin de proposer une démarche cohérente et adaptée.

La Mission Locale de la Picardie Maritime anime également le dispositif PLIE dans le cadre d'un accord cadre de partenariat avec le Conseil Départemental de la Somme, Organisme Intermédiaire unique pour la nouvelle programmation 2014-2020. A ce titre, elle répond aux appels à projets FSE du Conseil Départemental afin d'y inscrire ses opérations.

En vue de la mise en cohérence territoriale des acteurs de l'emploi et de la formation, la Mission Locale de la Picardie Maritime assume depuis le 1^{er} janvier 2012 le pilotage de l'offre de services de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Créée le 1^{er} mai 2000 sous statut associatif Loi 1901, La Mission Locale de la Picardie Maritime assure une mission de service public pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et locales. A ce titre, elle fait partie du Service Public de l'Emploi.

2. Enjeux

Un conseiller en insertion professionnel en Missions Locales dispose tout à la fois d'une expérience approfondie de l'humain - acquise par exemple dans le social ou le médico-social - et d'une expertise des questions d'emploi, insertion et formation. Cet acteur polyvalent travaille, avec l'accord et le concours de la personne accompagnée, à l'autonomisation de cette dernière en prenant en compte, les facteurs conditionnant la réussite d'un parcours d'insertion : matériels, psychologiques, méthodologiques etc... Cependant, cette fonction est encore trop souvent segmentée dans l'accompagnement tel qu'il est pratiqué aujourd'hui et parfois en décalage avec les attentes des publics.

Nous souhaitons rompre avec les pratiques actuelles pour les faire évoluer vers une approche favorisant une logique d'« aller vers », de « résoudre ensemble » et doter nos professionnels d'un ensemble d'outils performants de nature à les aider dans la mise en place d'un accompagnement rénové des publics plus en adéquation avec les évolutions sociétales en cours. La réussite de l'accompagnement doit permettre à notre organisation d'avoir des contributeurs engagés et impliqués.

3. Description de la prestation attendue

a. Objectifs de la formation

Pour répondre à ces enjeux, notre structure souhaite former l'ensemble de ses professionnels aux méthodes et techniques issues du coaching dans le cadre d'une formation qualifiante, voire certifiante.

1. Nous avons besoin d'avoir aujourd'hui des conseillers en insertion professionnelle formés et en capacité opérationnelle de déployer les « Compétences et outils du coach ». De manière générale, l'objectif de la démarche est de :
 - Professionaliser autrement pour changer les pratiques professionnelles
 - Définir ses propres besoins et son projet individuel
 - Comprendre et intégrer la posture de coach pour :
 - Communiquer efficacement
 - Accompagner les publics autrement
 - Conduire avec efficacité tous types d'entretiens
 - Apprendre le processus et l'écoute active pour établir un diagnostic, conclure un contrat et accompagner vers une solution
 - Gagner en puissance dans sa spécificité selon sa personnalité.
2. Les méthodes managériales évoluant, des modalités pédagogiques spécifiques doivent permettre aux managers d'adopter la posture adéquat face à leur équipe et déployer une nouvelle approche du management.

b. Effectifs à former et conditions de réalisation

Nombre de participants : **20 Conseillers en insertion professionnelle et 5 managers**

Modalités pédagogiques : **en présentiel, en distanciel (formation synchrone) et/ou blending**

Période de réalisation : **2022-2023**

Lieu de la prestation : **82, rue Saint Gilles à Abbeville (80100)**

Le prestataire est appelé à proposer un déroulé de la formation qui lui paraît le plus adapté en termes de conditions de mise en œuvre et de démarche pédagogique. Il est attendu une proposition de prestation écrite et détaillée.

4. Cadre attendu pour la prestation

a. engagements

Le prestataire de formation doit être titulaire d'un numéro de déclaration d'activité à jour. Il s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de formation professionnelle :

- Les dispositions actuellement en vigueur dans le code du Travail,
- Fournir au client tout document attestant de la réalité et de la qualité de la formation achetée

Le prestataire de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions pédagogiques (équipe de formateurs qualifiés à communiquer)
- Fonctions d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires
- Maintien et développement des compétences des formateurs et interlocuteurs mis à disposition

Durant et à l'issue de la formation, le prestataire s'engage à :

- Se présenter auprès des stagiaires et leur remettre le programme définitif **10 jours** avant la formation,
- Assurer un accueil de qualité, la communication des informations, des supports pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation,
- Procéder à des tests de positionnement personnalisés au début de la formation (si nécessaire),
- Fournir tous les justificatifs prouvant la réalisation de chaque temps de formation prévues (feuilles d'émargement, attestations de présence, temps de connexion attestés),
- Procéder à une évaluation de la prestation auprès des stagiaires, complété de l'avis rédigé du ou des formateurs et en remettre une copie à l'entreprise,
- Adresser la facture dans le délai convenu avec l'acheteur

b. Forme attendue de la réponse

La réponse du prestataire est un dossier qui doit impérativement rassembler les éléments suivants :

- Une reformulation de la demande de formation et ce qui est compris des enjeux
- La présentation détaillée du prestataire et de son expérience dans le domaine de formation
- Le projet de formation proposé et ses modalités pédagogiques
- Les conditions d'organisation de la formation et réponses aux contraintes éventuelles
- Le(s) CV et références du (des) formateur(s)
- Le prix proposé en TTC et ses délais de mise en oeuvre

5. Modalités d'envoi des propositions

Le présent cahier des charges est disponible en téléchargement sur le site www.mlpm.org

Les offres sont à transmettre par **voie électronique uniquement** à l'adresse suivante : mlpm@mlpm.org à l'attention de Monsieur Wojciech KONDRAT, Directeur Général.

L'offre doit inclure en complément des éléments listés en point 4.b, les conditions générales de vente ainsi qu'un RIB.

Le cas échéant, les offres pourront être négociées.

La date limite de dépôt des propositions est fixée au **30 novembre 2021 à minuit**.

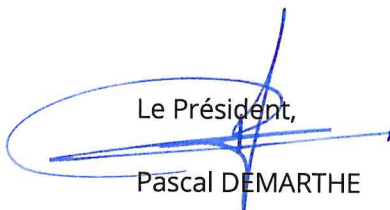
a. Sélection et jugement des offres

Toute offre incomplète ou hors délai sera écartée. Le délai d'instruction des dossiers est fixé à 15 jours calendaires. La réponse définitive sera notifiée à chaque dossier retenu à l'étape de l'instruction avant le 15 décembre 2021.

Les offres seront classées de la meilleure à la moins bonne selon trois critères :

- La qualité pédagogique proposée (40%)
- Le prix (40%)
- Le calendrier de mise en oeuvre (20%)

Fait à Abbeville, le 8 octobre 2021

Le Président,

Pascal DEMARTHE